

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le **lundi 4 octobre 2021 à 19 h**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation 2021-00376 :**  
**Rue des Sables / boul.**  
**Laurier**

Dans un projet de largeur d'un lot (projeté), la dérogation mineure a pour but d'autoriser la délivrance d'un permis de lotissement, de façon à permettre :

- a) la réduction de la largeur du terrain à 20,12 mètres, alors que la grille des usages et des normes du règlement de zonage numéro 1001 (zone 8175-95) prévoit 25 mètres.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que le requérant s'engage à signer une lettre d'engagement pour céder une partie du lot afin que la Ville de Terrebonne puisse aménager un rond de virage au bout de la rue des Sables.

Conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil municipal en transmettant **avant le 4 octobre 2021, 19 h**, ses commentaires via le formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, sous l'onglet **VIE DÉMOCRATIQUE – Assemblées du conseil municipal**.

Donné à Terrebonne, le 17 septembre 2021.

LE GREFFIER,



Me Jean-François Milot, avocat

---